

Déclaration préalable du SE-Unsa

CAPD du 6 février 2018

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Cette déclaration ne sera malheureusement pas plus optimiste que la précédente.

Chose promise, chose due... Le Président Macron a entériné le retour du jour de carence dans notre profession. Depuis le premier janvier, cela s'applique de nouveau aux agents de la Fonction Publique. Cette mesure s'ajoute aux décisions déjà prises par le gouvernement depuis plusieurs mois qui sont autant de signaux négatifs adressés aux fonctionnaires :

- le gel du point d'indice pour 2017 et 2018.
- la hausse de la CSG non compensée intégralement sur la durée et donc sans gain de pouvoir d'achat.
- le report d'un an de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations).

La parole de l'Etat ne sera donc pas tenue, de même que celle du Président de la République puisque l'évolution de la rémunération des agents publics en 2018 sera négative, compte tenu de la hausse des cotisations retraites depuis le 1er janvier.

Le message est clair : les fainéants doivent se mettre au travail, ce qui séduira une fois de plus, sans doute, l'opinion publique. Ceci à une heure où la santé morale et physique de nos collègues se dégrade, ou la confiance se perd... Les préconisations de bienveillance que nous mettons à bien auprès de nos élèves ne sont-elles plus vraies une fois entré-e-s dans la vie professionnelle ? Pour nous, au SE-Unsa, cette remise en place n'est pas la bonne réponse aux arrêts dénoncés. Là encore, une politique plus globale de la qualité de vie au travail permettrait d'apporter des solutions plus concrètes.

Par ailleurs, les projets et actions que nous menons, en lien avec les familles et les partenaires de l'école ne sont pas valorisés par le Ministre BLANQUER, ni mis en avant par le Président. Pourtant les enseignant-e-s des écoles favorisent les échanges et les moments de partage, en s'appuyant notamment sur les arts, le sport, la culture, en créant du lien, et en ayant conscience que cela contribue à l'apaisement du climat scolaire et facilite les conditions d'apprentissage.

Nous étudions aujourd'hui les barèmes relatifs aux permutations informatisées. L'analyse est similaire à celle de 2017 : quasiment la moitié des demandes est pour la Gironde, un tiers concerne des départements de l'académie. Encore une fois la Dordogne semble n'être qu'une étape dans la migration Nord-Sud. Nos collègues du département ont des barèmes moindres que d'autres enseignants, qui sont arrivés en Dordogne récemment. De nouveau nous craignons donc qu'un grand nombre d'entre eux reste bloqué et que le schéma, devenu habituel, se perpétue : demandes de disponibilités, arrêts maladie, congés longue maladie, demandes de postes adaptés et même démissions. Nous espérons que les résultats du 5 mars nous feront constater le contraire. Nous resterons vigilants quant aux situations individuelles car les personnels sont affaiblis et ne peuvent pas savoir concrètement dans quel délai ils obtiendront enfin satisfaction. Ce qui les conduit à repousser leurs projets, ce qui démoralise à un moment où notre profession est elle aussi fragilisée.

Deuxième point à l'ordre du jour, l'étude de la liste d'aptitude à la direction d'école : l'analyse nous permet d'insister sur la nécessité d'offrir une véritable formation initiale et continue des directeurs. Cette année, six professeurs des écoles reçoivent un avis défavorable de la Commission. Ces collègues ne doivent pas se décourager. Nous demandons à ce qu'ils puissent être accompagnés. La dimension humaine est primordiale dans notre métier, la confiance nécessaire.

Enfin, la classe exceptionnelle fait son entrée dans notre profession. Nous tenions à ce sujet à remercier vos services pour leur réactivité et leur assistance technique notamment. En effet, le délai imparti était court et la circulaire ministérielle est parvenue tardivement.

En conclusion nous rappellerons que pour le SE-Unsa l'Ecole n'est pas un coût pour la Nation mais un investissement. Les enseignants ont besoin d'être entendus, soutenus et considérés.

Les commissaires paritaires du SE-UNSA de la Dordogne : Jérôme BOUSQUET, Thierry HADJADJI, Sébastien PICHON, Sabine TURSCHWEL.